

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 21/01/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<u>Etaient présents</u> , Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe à partir de 19H15, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean-Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GIGNON Loïc, GRANDIN Philippe jusqu'à 20H20, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROGER Joël, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe
Nombre de présents : 29	<u>Absents excusés</u> : Mmes MM ALLEAUME Philippe jusqu'à 19H15, BOUVIER-WITTER Françoise, GRANDIN Philippe à partir de 20H20, LERAY Christophe
Nombre de votants : 34	<u>Présents par procuration</u> : Mmes MM. CANU Emmanuel (pouvoir à M. LEROUX Éric), DREUX-COUSIN Virginie (pouvoir à Mme CHEVALIER Manuela), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT Michel), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. JARRY Sylvain)
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. GIGNON Loïc

RESSOURCES HUMAINES

Créations de postes et autorisation de recrutement d'un agent contractuel

Pour les besoins du service et dans le cadre de la réorganisation des services proposée, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Un poste d'attaché à temps complet pour le recrutement d'un chargé de mission « Mobilité-Aménagement du territoire » - services administratif CDC :
- Un poste de technicien à temps complet pour le recrutement d'un conseiller numérique-Service administratif CDC
- Un poste de rédacteur à temps complet pour le recrutement d'un gestionnaire commande publique-service administratif CDC

Dans le cadre de la procédure de recrutement et pour les besoins du service, il est possible d'avoir recours à un agent contractuel au titre l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour pourvoir ces postes, dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée

Il est également proposé au conseil communautaire de créer, pour les besoins du service commun scolaire-commune de Céaucé et suite à des modifications de temps de travail, les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 29.50/35
- Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 30.75/35

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel au titre l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour pourvoir un poste d'adjoint technique à temps non complet 18.90/35 créée par la délibération 2021-04-26, dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CREE** les postes suivants :
 - Un poste d'attaché à temps complet
 - Un poste de technicien à temps complet
 - Un poste de rédacteur à temps complet
 - Un poste d'adjoint technique à temps non complet 29.50/35
 - Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 30.75/35

- **AUTORISE** le recours à un agent contractuel au titre l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour pourvoir les postes suivants :
 - Un poste d'attaché à temps complet
 - Un poste de technicien à temps complet
 - Un poste de rédacteur à temps complet
 - Un poste d'adjoint technique à temps non complet 18.90/35 créée par la délibération n°2021-04-26.Les conditions de recrutement sont les suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée

- **AUTORISE** le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

